



## PROCES VERBAL

### COMMISSION DEPARTEMENTALE DES COMPETITIONS SENIORS – JEUNES – FEMININES et FOOTBALL DIVERSIFIE

PV N°17 CC/6

REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2020

PRESIDENCE : M. LECOUR Bernard

PRESENTS : MM. BRUNEL N – NAUDET JP – BELORGEY B – FAORO P – BAILLY P

### I - CHAMPIONNATS SENIORS 2020/2021

#### 1.1 CHANGEMENTS DE DATES/HORAIRES

**RAPPEL :**

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22760708	A	D2	MONTBARD VENAREY	2 LONGVIC	27/09/2020	12H	26/09/2020	19H30	STADE SAINT ROCH 1 à MONTBARD
22760711	A	D2	CHEVIGNY ST SR	2 U.C.C.F	1 27/09/2020	12H		11H	
22760720	A	D2	LONGVIC	2 DIJON U.L.F.E.	1 11/10/2020	12H			STADE MAURICE COLSON 1 à LONGVIC
22760734	A	D2	LONGVIC	2 SOMBERNON GISSEY FC	1 25/10/2020	12H			STADE MAURICE COLSON 1 à LONGVIC

**22760706 D2 A VAL DE NORGE – SOMBERNON GISSEY du 27/09/20 se jouera le 26/09/20 à 19h30**  
Droit 20 € à VAL DE NORGE pour demande tardive.

**Les clubs désirant jouer en nocturne doivent avoir un éclairage contrôlé par la Commission Départementale des Terrains et des Installations Sportives.**

**La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :**

- **Match ALLER 22761204 D3 B BRESSEY 2 – M.P.L. 2 du 27/09/20 se jouera à Pontailler**
- **Match RETOUR 22761270 D3 B M.P.L. 2 – BRESSEY 2 du 07/03/21 se jouera à Mirebeau.**

## 1.2 MATCHS REPORTES - REPROGRAMMATION DES MATCHES

22760529 D1 PLOMBIERES – AISEREY IZEURE du 27/09/20 se jouera le 01/11/20

22760900 D2 B ECHENON – MANLAY du 04/10/20 se jouera le 01/11/20

## 1.3 MATCH ARRETE

### **23079175 CCO D3 – D4 REMILLY – DIJON AFRIQUE du 20/09/20**

Match arrêté à la 68ème minute par l'arbitre. L'équipe de DIJON AFRIQUE ne comptant plus assez de joueurs sur le terrain.

**En conséquence, la Commission des Compétitions dit REMILLY qualifié au prochain tour**

## 1.4 FORFAITS

La commission ne met pas d'amende pour forfait en D4 sur tout le mois de Septembre. (voir PV du Comité Directeur daté du 14 Septembre 2020)

### **23079151 CCO D2 LONGVIC 2 – MANLAY du 20/09/20**

Forfait déclaré de MANLAY.

**En conséquence, la Commission des Compétitions dit LONGVIC 2 qualifié pour le prochain tour de Coupe.**

Amende 50 € à MANLAY.

### **23079176 CCO D3 – D4 AHUY – MAREY 2 du 20/09/20**

Forfait non déclaré de MAREY.

**En conséquence, la Commission des Compétitions dit AHUY qualifié pour le prochain tour de Coupe.**

Amende 100 € à MAREY.

Les frais de déplacement de l'arbitre sont à la charge de MAREY.

### **23079162 CCO D3 – D4 MONTIGNY SUR AUBE – M.V.F. 3 du 20/09/20**

Forfait déclaré de MONTIGNY SUR AUBE.

**En conséquence, la Commission des Compétitions dit M.V.F. 3 qualifié pour le prochain tour de Coupe.**

Amende 50 € à MONTIGNY SUR AUBE.

### **23079172 CCO D3 – D4 OUGES 2 – SAULON CORCELLES 2 du 20/09/20**

Forfait déclaré de SAULON CORCELLES 2.

**En conséquence, la Commission des Compétitions dit OUGES 2 qualifié pour le prochain tour de Coupe.**

Amende 50 € à SAULON CORCELLES.

## 1.5 COURRIEL

**ST APOLLINAIRE :** Pris note. Le match 22760889 D2 B se jouera sur la pelouse naturelle.

## II. CHAMPIONNATS JEUNES 2020/2021

### 2.1 REPROGRAMMATION DES MATCHES

Suite aux qualifications des équipes de MVF 1 – LONGVIC 1 – BEAUNE 1 – QUETIGNY 1 – CHEVIGNY ST SR 1 – DAIX 1 au deuxième tour de la Coupe Gambardella qui se déroulera le 27/09/2020.

**La commission remet au 3/10/2020 les matches ci-dessous :**

- 22772289 U18 D1 QUETIGNY 1 – IS SELONGEY 2
- 22772290 U18 D1 MVF 1 – DAIX 1
- 22772291 U18 D1 BEAUNE 1 – GEVREY 1

**La commission remet à une date ultérieure le match ci-dessous (attente résultat du 2<sup>ème</sup> tour de la Coupe Gambardella)**

- 23061701 U18 D2 B CHEVIGNY ST SR – LONGVIC

### 2.2 MATCHS REPORTEES

Suite à la déclaration de cas positif à la COVID 19, nous vous informons que les rencontres ci-dessous sont mises en date ultérieure.

23186385 U18 D3 B ENT FAUVERNEY 2 – ENT EF VILLAGES du 27/09/20 se jouera en date ultérieure

22772329 U15 D1 JDF 21 – M.P.L. du 19/09/20 se jouera en date ultérieure

22772327 U15 D1 CHEVIGNY – U.S.C.D 2 du 19/09/20 se jouera en date ultérieure

22772328 U15 D1 ST APOLLINAIRE 2 – IS SELONGEY du 19/09/20 se jouera en date ultérieure

23061758 U15 D2 B ENT TILLES – GROUPEMENT GENLIS VILLERS du 26/09/20 se jouera en date ultérieure

23186461 U15 D3 B ENT F.C.C.L. – GROUPEMENT GENLIS VILLERS du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.

22787231 U13 D1 ST APOLLINAIRE – U.S.C.D du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.

23061786 U13 D2 A FONTAINE DIJON 3 – U.S.C.D. 2 du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.

23186784 U13 D3 E U.S.C.D. 3 - PLOMBIERES du 26/09/20 se jouera en date ultérieure.

### 2.3 CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

**RAPPEL :**

*Pour une modification de la date d'une rencontre, les demandes pour être acceptées devront proposer prioritairement une date AVANT la date figurant au calendrier. Une date ultérieure réservée à des matches remis ou des matches de sélection ne pourra en aucun cas être acceptée.*

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 – U15 – U13 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

**Aucune remise de match ne peut s'effectuer sans l'accord du District**

## La commission prend connaissance de la demande des clubs et des accords écrits pour les rencontres suivantes

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22772290	O	U18 D1	MVF	1 DAIX	1 03/10/2020	15H		16H	Non demandée
22772333	A	U15 D1	IS-SELONGEY	1 DFCE (FEM)	3 26/09/2020	14H			STADE DU RÉVEIL 1 à IS SUR TILLE
23186727	C	U13 D3	F.C. VINGEANNE	1 GRESILLES F.C	2 26/09/2020	15H	17/10/2020		
23061702	B	U18 D2	MARSANNAY	1 MIREBELLOIS PONT/LAM	1 27/09/2020	09H30	26/09/2020	18H	
23061788	A	U13 D2	MARSANNAY	2 A.S. P.T.T. DIJON	2 26/09/2020	14H		13H30	
23061788	A	U13 D2	A.S. P.T.T. DIJON	2 MARSANNAY	2 26/09/2020	14H			STADE DE LA RENTE LOGEROT 2 à MARSANNAY LA COTE
23061834	B	U13 D2	CHENOVE	1 MIREBEL/PONT/LAM	1 26/09/2020	13H			STADE LE PASQUIER DU BOIS 1 à PONTAILLER SUR SAONE
23061834	B	U13 D2	MIREBEL/PONT/LAM	1 CHENOVE	1 26/09/2020	13H		15H	STADE DU PARTERRE 1 à MIREBEAU SUR BEZE

23186462 U15 D3 B ENT LACANCHE – ENT OUGES du 26/09/20 se jouera le 24/10/20

22787232 U13 D1 DAIX – IS SELONGEY du 26/09/20 se jouera à 13H30

23186839 U13 D3 F FCCL – RUFFEY STE MARIE 2 du 26/09/20 se jouera le 17/10/20

23186840 U13 D3 F ENT SAULON OUGES – SAVIGNY CHASSAGE du 26/09/20 se jouera le 17/10/20

### 2.4 COURRIEL

**AHUY et DAIX :** La Commission des Compétitions rappelle aux deux clubs qu'il est obligatoire de faire la demande sur Footclubs, avec la catégorie, la poule du match concerné.

**F.C. GRESILLES :** Sans l'accord des autres clubs, la Commission des Compétitions demande à ce que les matchs se jouent ce samedi.

**MARSANNAY :** Pris note. Le Secrétariat répondra.

## III. CHAMPIONNATS FOOT DIVERSIFIE 2020/2021

### FOOT ENTREPRISE

#### 3.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure	DEMANDE changement installation
22883414	A	D1FE	CHENOVE MUNICIPALE	1 ATLAS F.C	1 26/09/2020	14H30		15H30	
22883415	A	D1FE	GROUPAMA SPORTS	1 A.S. P.T.T. DIJON	1 14/11/2020	14H30	14/11/2020		

22883410 DIJON JURISTES – GROUPAMA se jouera le 24/10/20

22883412 MUNICPAUX DIJON – TAKE U.S. se jouera le 24/10/20

## IV. CHAMPIONNATS FEMININS

#### 3.1 DEMANDE DE CHANGEMENT DE DATE/HORAIRE

Numéro match	DIVISION	POULE	RENCONTRES		DATE DU MATCH	HEURE DU MATCH	DEMANDE changement date	DEMANDE changement heure
23176353	A	D1FEM11	LONGVIC	2 ENT.J.S. EPINACOISE	1 27/09/2020	10H		13H
23176357	A	D1FEM11	ENT.J.S. EPINACOISE	1 PARAY U.S.C.	1 04/10/2020	15H		12H30
23176362	A	D1FEM11	LONGVIC	2 C.F TALANT	1 11/10/2020	10H		13H

23176634 D1FEM11 A TALANT – NEVERS 58 du 27/09/20 se jouera en date ultérieure.

## VI. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – U13 D1 - Séniors Féminines – U18 F – U15 F

**La FMI sera mise en place en phase printemps pour les championnats U13 D2 et U13 D3**

### En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

**En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.**

### **En cas de dysfonctionnement de la tablette,**

**Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans [documents utiles](#).

### **FMI NON REALISEES – JOURNEE du 20/09/20**

#### **Match 23079173 CCO D3-D4 PLOMBIERES 2 - GROUPAMA**

La commission prend connaissance de la feuille de match papier et la valide.

Après vérification, il s'avère qu'aucun dirigeant du club de GROUPAMA n'est rattaché à l'équipe. La Commission demande au club de GROUPAMA de faire le nécessaire pour la prochaine journée.

Absence de constat d'échec. Amende 36 € pour PLOMBIERES.

## **6.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 19 et 20/09/2020**

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

**Retard transmission de la F.M.I : R.A.S.**

**Non transmission de la F.M.I : R.A.S**

*La présente décision est susceptible d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de forme et de délais prévus aux articles 188-189- 190 des règlements généraux de la FFF.*

**Le Président : B. LECOUR**

**Le Secrétaire : N. BRUNEL**